

**Initiative législative Martial de Montmollin et consorts auprès de l'Assemblée fédérale : Pour que l'imposition individuelle soit possible au niveau cantonal**

*Texte déposé*

Le 28 février dernier, le peuple suisse a refusé l'initiative « Pour l'égalité fiscale du mariage ». Ce texte a été refusé par la majorité des votants, mais accepté par la majorité des cantons. Or, pendant toute la campagne, les exemples les plus criants de discrimination fiscale entre couples mariés et concubins avancés par les initiants et la presse concernaient le canton de Vaud. Ce qui tendrait à démontrer que notre canton connaît un réel problème d'équité fiscale entre couples mariés et couples concubins.

La solution avancée par les opposants à l'initiative « Pour l'égalité fiscale du mariage » est l'imposition individuelle qui permet l'égalité indépendamment des choix de vie des couples. Or, celle-ci n'est pas applicable au niveau cantonal, du fait de l'article 3 alinéa 3 de la Loi d'harmonisation des impôts directs cantonaux (LHID). L'imposition individuelle est actuellement en discussion aux Chambres fédérales et, pour l'heure, il est impossible de savoir quelle décision sera prise. Mais quelle que soit la décision des élus fédéraux, les cantons doivent pouvoir introduire l'imposition individuelle pour mettre fin à une discrimination fiscale qui n'a plus lieu d'être.

Pour cette raison, les soussignés demandent à l'Assemblée fédérale de modifier l'article 3 alinéa 3 LHID afin que l'imposition individuelle des personnes physiques soit possible au niveau cantonal.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures*

*(Signé) Martial de Montmollin  
et 20 cosignataires*

*Développement*

**M. Martial de Montmollin (VER) :** — Mon initiative est un complément au postulat de M. Mahaim. Ce dernier demande que l'on explore différentes pistes dans le but de résoudre le problème de l'imposition des couples mariés par rapport aux couples concubins, vu qu'il semblerait que notre canton soit un mauvais élève en ce domaine. Ce point a été particulièrement mis en avant lors de la campagne sur l'initiative PDC pour la votation du 28 février dernier.

Or, parmi les différentes voies possibles pour résoudre ce problème, l'une nous est interdite : l'introduction de l'imposition individuelle. En effet, la Loi sur l'harmonisation de l'imposition directe interdit aux cantons de passer à l'imposition individuelle. Je vous propose donc de demander aux Chambres fédérales de modifier cette loi.

**L'initiative, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.**